



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 69
Membres présents : 50
Membres absents :
• dont suppléés : 4
• dont représentés : 10

Votants : 64

Date de la convocation :
10 février 2017

Secrétaire de séance :
Madame BLONDEL Colette

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 16 FEVRIER à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 10 février 2017, s'est réuni à la Salle des fêtes d'Hangest-en-Santerre, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● **Etaient présents les Conseillers Communautaires :**

Mesdames MARCEL, MAILLART, FLAMANT, WU, HALL, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, VERMERSCH, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, BEAUMONT, LEVASSEUR, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, LECLABART, BERTRAND Jacques, GORET, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VAN DE VELDE, CHIRAT, DALRUE, DRAGONNE, PELTIEZ, SYROKI, MAROTT et CLEMENT.

● **Absents excusés :**

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Madame MARCEL) Madame PREVOST (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) Monsieur FRANCELE (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) Monsieur DURAND (Pouvoir remis à Monsieur LEVASSEUR) Monsieur SUIN, Monsieur BINET (Représenté par son suppléant, Monsieur WALLET) Monsieur SURHOMME (Représenté par son suppléant, Monsieur CRETEL) Monsieur LECONTE (Pouvoir remis à Monsieur LECLABART) Monsieur CARON (Pouvoir remis à Monsieur BEAUMONT) Monsieur FROISSART (Pouvoir remis à Monsieur PALLIER) Monsieur POTTIER (Pouvoir remis à Monsieur DUTILLEUX) Monsieur LECLERCQ (Représenté par son suppléant, Monsieur VERMEIL) Monsieur DAIGNY (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) Monsieur BIECKENS (Pouvoir remis à Madame LEFEBVRE) Monsieur LEROY, Madame NANSOT (Représentée par son suppléant Monsieur DE CLERCK)

Absents non excusés : Madame ROUX, Monsieur VAN GOETHEM Hubert et PICARD.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCALN AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, issue de la fusion de la Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil et de la Communauté de Communes du Val de Noye au 1^{er} janvier 2017 ;

Conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SMITOM du Santerre, de l'AMEVA, du Syndicat Mixte du Grand Amiénois, de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) de Somme Numérique, de la Régie de gestion d'Alméo, du CNAS, de l'Office du Tourisme du Val de Noye ;

1) Considérant que les statuts du SMITOM du Santerre prévoient que le nombre de représentants de la CCALN est de 6 délégués titulaires et 6 suppléants ;

• *Ont été élus à l'unanimité au SMITOM du Santerre :*

En tant que délégués titulaires : Messieurs Yves COTTARD, Dominique LAMOTTE, Pierre BOULANGER, Gilles PELTIEZ, Guy BARRE, Germain MONTAIGNE.

En tant que délégués suppléants : Messieurs Hubert CAPELLE, Bernard DAIGNY, Madame Nadège LEFEBVRE, Messieurs Michel AUBRY, Patrick GORET, Didier REMY. .../...

2) Considérant que les statuts de l'AMEVA prévoient que le nombre de membres de la CCALN est de 2 délégués titulaires ;

Ont déposé leur candidature : **Monsieur Alain DOVERGNE, Monsieur Michel AUBRY, Madame Isabelle WU.**

Un bureau de vote a été constitué sous la présidence de Pierre BOULANGER.
Les deux assesseurs : Monsieur Youssef AMARA et Monsieur Olivier DUTILLEUX.

Suite au dépouillement, les résultats sont les suivants :

- **Alain DOVERGNE = 53 voix**
- **Michel AUBRY = 39 voix**
- **Isabelle WU = 26 voix**

• *Ont été élus à la majorité absolue à l'AMEVA : Messieurs Alain DOVERGNE et Michel AUBRY*

3) Considérant que les statuts du Syndicat Mixte du Grand Amiénois prévoient que le nombre de membres de la CCALN est de 5 ;

• *Ont été élus à l'unanimité au Syndicat Mixte du Grand Amiénois :*
Monsieur Pierre BOULANGER, Madame Marie-Hélène MARCEL,
Messieurs Patrick JUBERT, Alain SURHOMME, Madame Marie-Christine MAILLART.

4) Considérant que les statuts de l'ADUGA prévoient que le nombre de membres de la CCALN est 2 délégués à l'Assemblée Générale ;

• *Ont été élus à l'unanimité à l'ADUGA :*
Madame Marie-Hélène MARCEL et Monsieur Hubert CAPELLE

5) Considérant que les statuts de Somme Numérique prévoient que le nombre de membres de la CCALN est de 2 délégués titulaires ;

• *Ont été élus à l'unanimité à Somme Numérique :*
Messieurs Michel CHIRAT et Dominique LAMOTTE

6) Considérant que les statuts de la Régie de gestion d'Alméo prévoient que le nombre de membres issus du Conseil Communautaire est de 5 ;

• *Ont été élus à l'unanimité au Conseil d'Administration de la régie de gestion d'ALMEO :*
Messieurs Pierre BOULANGER, Jacques HENNEBERT, Bernard DAIGNY,
Youssef AMARA, Madame Marie-Gabrièle HALL.

Ont été nommés par le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, les personnes qualifiées suivantes :

- Le principal du Collège Jean Moulin → **Madame Pascale PATIN**
- Un représentant du tissu associatif → **Monsieur Pierre BEDIER**

7) Considérant que les statuts du CNAS prévoient que le nombre de membres de la CCALN est de 1 délégué titulaire ;

A été élu à l'unanimité au CNAS : Monsieur Philippe MAROTTE

8) Considérant que les statuts de l'Office du Tourisme du Val de Noye prévoient que le nombre de membres de la CCALN est de 3 délégués ;

• *Ont été élus à la majorité (1 abstention) à l'Office du Tourisme du Val de Noye :*
Messieurs Michel CHIRAT, Alain SURHOMME, Madame Marie-Gabrièle HALL



POUR EXTRAIT CONFORME
Fait et délibéré le 16 FEVRIER 2017 A HANGEST-en-SANTERRE

Le Président,

Pierre BOULANGER.

(Identité de la collectivité)

CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire et vers le Président de la Communauté	2017.1-16.02	
DELIB. : Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents	2017.2-16.02	
DELIB. : Désignation des représentants de la CCALN au sein des organismes extérieurs	2017.3-16.02	
DELIB. : Actes constitutif des régies de la CCALN	2017.4.16.02	
DELIB. : Etat des restes à réaliser 2016 / Exécution des dépenses avant l'adoption du budget	2017.5-16.02	
DELIB. : Groupement de commandes / Restauration collective scolaire et ALSH	2017.6-16.02	
DELIB. : Convention 2017 avec l'Office de Tourisme du Val de Noye	2017.7-16.02	
DELIB. : Compétence Tourisme / Prestation FRANCOIS Tourisme Consultants	2017.8-16.02	
Contrats d'assurance des risques statutaires	2017.9-16.02	

 Le Président,
Pierre BOULANGER

Fait à Moreuil, le 22 février 2017.

Cachet de la collectivité et signature



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

23 FEV. 2017

ARRIVÉE